

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'OUEST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MENOUA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE FONGO-TONGO  
BP : 01 DSCHANG  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



Site web: www.fongo-tongo.com

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-fatherland  
\*\*\*\*\*  
WEST REGION  
\*\*\*\*\*  
MENOUA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
FONGO-TONGO COUNCIL  
P.O.BOX: 01 DSCHANG  
\*\*\*\*\*  
GENERAL SECRETARY  
\*\*\*\*\*

**DECISION N ° 05 /D/C. F-T/SG/2022 DU 10 MARS 2022**  
**Portant attribution du marché relatif aux travaux de construction du centre multifonctionnel de la promotion des jeunes de Fongo-Tongo dans la commune de Fongo Tongo**  
**Maitre d'ouvrage : Maire de la commune de Fongo-Tongo**  
**Financement : BIP 2022**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONGO-TONGO**

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le Décret n°77/91 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats de communes et établissements communaux, ensemble ses modificatifs subséquents ;  
Vu le Décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de certaines Communes ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;  
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2018/366 de 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n°004/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu La circulaire n° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution, des lois de Finance au suivi et au contrôle de l'exécution de budget de l'Etat et des autres Entités publics pour l'exercice 2022 ;  
Vu l'Arrêté n° 000030/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de FONGO-TONGO, Département de la Menoua, Région de l'Ouest ;  
Vu le dossier d'appel d'offres n° 05/AONO/C. F-T/CIPM/2022 ;  
Vu Le rapport d'analyse des offres ;  
Vu la proposition d'attribution de la commission de passation des marchés formulée par la lettre n°09/L/C..F-T/CIPM/S/2022 du 04 /03/2022

## **DECIDE :**

**Article 1er :** le marché objet de la consultation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant	Délai
U.	ETS PROMO CONSTRUCTION SARL	59.993.483 FCFA TTC	3 MOIS

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin serra

### **Ampliations :**

- PREFET/ ME
- DDMINMAP/ME
- DDMINTP/ME
- DDMINEPAT/ME
- ARMP/O
- PDT CIPMP/C.F-T
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Fait à Fongo-Tongo, le 10 MARS 2022.  
**Le Maire**  
  
**DONGUE Paul**  
Ingénieur Général de Génie Civil Hors Echelle

